

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET :** Aide au fonctionnement général de l'Association Musicale Socio Culturelle  
(A.M.S.C )

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à l'association Musicale Socio-Culturelle (A.M.S.C), au titre de l'exercice 2016 et conformément à l'annexe jointe au rapport, une subvention de fonctionnement pour un montant de 3 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, la convention-type de partenariat prévue pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget départemental 2016.

à l'Unanimité

M. DI NOCERA ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée**